

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2018

L'An deux mille dix huit

Le Quatorze Novembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2018

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D. , ROBIN A., BOURNEL P., SEGUI H., MASSIOT J.,
ARCHAMBAUD M., BOBINEAU P.

ABSENTS : MAROUSSIE G., FAUCHER M. (excusés), CHARLÉ L.

Arrivée de Mme FAUCHER Marie à 20 h 45

Pouvoir de Mme FAUCHER Marie à Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mr MAROUSSIE Gérard à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Mme ROBIN Annie

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 Septembre 2018
- Appel d'offres rénovation de la Mairie : Choix des entreprises retenues, Marchés négociés
- Proposition d'exonération de la Taxe d'Aménagement pour les entreprises
- Demande de participation financière de l'association FC2 Football Club, concernant le Transport des jeunes footballeurs
- Subvention OGEC de l'Ecole « Sainte Thérèse » à Champagné les Marais
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Sainte Radegonde-des-Noyers
- Demande de Subvention au titre des amendes de police pour la rénovation de la Rue de la Voie
- Paiement travaux d'éclairage du Sydev (Route des Greniers, consécutif à la tempête du 11/12/2017)
- Paiement Assurance tracteur John Deer-
- Convention chats errants, Association « 30 millions d'amis »
- Concession cimetière communal
- Marché de voirie (groupement de commandes)
- Indemnité du percepteur
- Cotisation 2018 Théâtre « Le Jean Baptiste »
- Indemnités kilométriques personnel communal
- Encaissement de 181.96 € de la commune de Chaillé-les-Marais (vente du véhicule de l'ancien éducateur sportif
- Demande gratuité Salle des Fêtes de L'Amicale Laïque
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Contrat CAE BERTHOIS David

Précédent compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- décide à l'unanimité des membres présents de retenir les lots suivants pour la construction de la Mairie (2^{ème} phase)décide de retenir les lots mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot n°3 : Charpente bois - bardage - serrurerie	LEB Menuiserie à Fontenay Le Comte	65 000.00 € HT
Lot n° 4 : Couverture étanchéité - zinguerie	Ouest Etanche à La Chaize Le Vicomte	20 138.11 € HT
Lot n° 7 : cloisonnement – Plafonds - isolation	Menuiserie BIAUD à Bournezeau	31 747.16 € HT
Total		116 885.27 € HT

- autorise, Monsieur Le Maire à signer les actes d'engagement et les pièces du marché à intervenir avec les entreprises retenues.
- décide d'exonérer, totalement de la taxe d'aménagement les entreprises pour les constructions industrielles, artisanales et commerciales sur tout le territoire communal
- décide de reverser à l'entreprise « SCI Quality immo », le montant de la taxe d'aménagement, que cette dernière devra régler.
- De verser à l'association FC2 Sud Vendée, la somme de 450.00 (frais de transport des élèves footballeurs)
- accepte de verser la subvention d'un montant de 724 euros à l'OGEC de Champagné-les-Marais
- accepte de verser une subvention de 2 500.00 euros au CCAS
- autorise Monsieur Le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police pour la rénovation de la Rue de La Voie
- accepte de verser la somme de 787 euros au Sydev (réparation du lampadaire route des Grands Greniers)
- accepte le paiement de 593.00 € à l'agence d'AREAS de Luçon (Tracteur John Deer)
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'Association 30 Millions d'Amis
- souhaite inciter les acquéreurs de concessions dans le cimetière communal à faire faire leurs caveaux dans l'année qui suit l'achat des concessions
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces constitutives du Marché de la Voirie
- accepte de verser l'indemnité annuelle au percepteur au taux de 100 %
- accepte de verser la cotisation annuelle au Théâtre Le Jean Baptiste d'un montant de 15 euros
- accepte de verser une indemnités kilométrique à un agent technique d'un montant de 190.75 euros
- accepte le reversement de la somme de 181.96 euros de la commune de Chaillé-les-Marais pour la vente de la voiture destinée à l'ancien Educateur sportif
- accepte la gratuité de la Salle des Fêtes (forfait chauffage facturé) à l'occasion du vide grenier organisé le 04/11/2018
- accepte de renouveler le contrat CAE de Mr BERTHOIS David pour une durée de 1 an
- questions diverses

Levée de séance à 22 h 30